



La Tronche, le 9 septembre 2008

FAMILLE ET EDUCATION – ANNEE 2008-2009

COTISATION APEL

La cotisation APEL donne droit au service du journal « Famille et Education » et finance les divers services APEL : départementale, académique et nationale (livrets d'accueil, R.I.C.F., B.D.I., subventions etc ...)

Elle est payée par tous les parents d'élèves, à raison d'une cotisation par famille et pour l'aîné de la famille.

Son montant est fixé pour l'année à **13,47 euros** répartis comme suit :

APEL NATIONALE 7,22euros (Famille et Education 4,50 – APEL NATIONALE 2,72)

APEL ACADEMIQUE 0,90 euros

APEL DEPARTEMENTALE 5,35 euros

La liste alphabétique des familles et le montant des cotisations devront parvenir au plus tard le 12 novembre 2008 au secrétariat de :

l'APEL DEPARTEMENTALE DE L'ISERE

19, avenue des Maquis du Grésivaudan

38700 LA TRONCHE

accompagnés d'un chèque à l'ordre de l'APEL DEPARTEMENTALE DE L'ISERE

Le Journal « Famille et Education » sera envoyé aux écoles ou aux parents par l'APEL NATIONALE. Toute réclamation doit être adressée à l'APEL DEPARTEMENTALE DE L'ISERE, qui transmettra.

Toute école peut demander un abonnement individuel. Il n'y a pas d'abonnement minimum à souscrire.

ABONNEMENT DE PROPAGANDE

Ces abonnements peuvent être souscrits par toutes les personnes n'étant pas des parents d'élèves. (Inscrire les noms et adresses sur une liste à part).

Les parents sont représentés à tous les échelons de l'Enseignement Catholique. Le nombre des adhérents au niveau départemental, régional et national contribue à la représentation des APEL.

Plus celle-ci est forte, plus le poids de notre mouvement est important et plus son audience augmente, notamment auprès des Pouvoirs Publics.

D'avance, nous vous en remercions.

Nina HERVIEU
Présidente

APEL DU DEPARTEMENT DE L'ISERE
19, avenue des Maquis du Grésivaudan
38700 La Tronche
Tel : 04 76 51 37 78
apeldepartementisere@orange.fr